

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse
(DRJSCS)**

**Commission de l'Hébergement
et de l'Accès au Logement
(CHAL)**

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 13 avril 2016

Qu'est ce que la CHAL ?

La Commission Hébergement et Accès au Logement (CHAL) est une commission spécialisée créée au sein du Comité Régional Habitat et Hébergement (CRHH).

Elle est une instance partenariale regroupant Etat, collectivités, professionnels, associations...

Elle est spécifiquement orientée sur les questions et thématiques relatives à l'hébergement et aux articulations entre les champs de l'hébergement et du logement.

Textes de référence :

- Loi ALUR du 24 mars 2014**
- Décret d'application du 14 novembre 2014**

Les modalités de fonctionnement de la CHAL figureront en annexe du règlement intérieur établi par le bureau du CRHH.

**PROPOSITION DE DELEGATION DE COMPETENCES
(SOUMISE AU VOTE DES MEMBRES DU CRHH)**

Conformément à la loi : Coordination et évaluation des PDALHPD au regard des enjeux régionaux

Autres propositions de délégation :

- Avis sur les PDALHPD avant leur adoption et à mi parcours
- Avis sur les agréments en matière de maîtrise d'ouvrage
- Organisation de la présentation et du débat sur les rapports annuels d'activité des fonds de solidarité logement

La commission pourrait être un lieu d'échanges et de débats entre acteurs en étant mobilisée en tant que de besoin pour le portage des politiques d'hébergement et d'articulation entre l'hébergement et le logement.

COMPOSITION DE LA CHAL

Présidée par le préfet de région ou son représentant, la commission comprend des membres de droit et des membres désignés au sein du CRHH par le préfet de région.

Elle est composée de 24 membres :

- **5 membres de droit**
- **19 membres désignés au sein des 2ème et 3ème collèges du CRHH par le préfet de région.**

Les membres de la CHAL sont désignés pour une durée de 6 ans reconductible et demeurent en fonction jusqu'à la désignation d'une nouvelle commission par le préfet de région.

La composition de la CHAL est soumise au vote des membres du CRHH.

MEMBRES DE DROIT

- M. le Préfet de Corse du Sud ou son représentant
- M. le Préfet de Haute Corse ou son représentant
- M. le Président du conseil exécutif de Corse ou son représentant
- M. le Président du conseil départemental de Corse du Sud ou son représentant
- M. le Président du conseil départemental de Haute Corse ou son représentant

2EME COLLEGE

TITULAIRES

- M Patrick PAGES - OPH Haute Corse
- M Pierre CAU - OPH Corse du Sud
- M. Bernard RANVIER – ARHLM (ERILIA)
- Mme Catherine FRANCOIS ADOMA
- Mme Julie-Agathe BAKALOWICZ - Caisse des dépôts
- M. Philippe SAGNES - UESL Action logement
- Mme Jacqueline CASANOVA - PACT

SUPPLEANTS

- M. Marc DEGUY
- M. Claude CENDRES
- M. Eric PINATEL - ARHLM (LOGIREM)
- Mme Michèle COUSIN ADOMA
- Mme Véronique GARCIA

- Mme Nicole CHIARELLI ou M. Jean-Marc TOMI
- Mme Vannina BATTESTI

3EME COLLEGE

TITULAIRES

FALEP 2A

Mme Christine MALAFRONTÉ - Foyer de Furiani

Mme Stéphanie De CICCÒ - Croix Rouge

M Pierre CALASSA - ALIS

M Marius GIUDICELLI - Union régionale des Associations Familiales de Corse

M David FRAU – Association locataires 2A

Mme Lucienne GERONIMI - ADIL 2A

M Jean CORDIER - ADIL 2B

SUPPLEANTS

FALEP 2A

Mme Marie Thérèse NOVELLINI - CHRS Maria Stella

Mme Diane BEDU - Croix Rouge

Mme Sophie OBERLAENDER

Mme Odile MEYNET – Union régionale des Associations Familiales de Corse

Mme Line COLONNA

Mme Maria Francesca ARIAS BUTTAFOGHI

M Pierre Marc SELVINI MAROSELLI

PARTENAIRES SOCIAUX

Au titre des salariés : Mme Thérèse FABRE (CFDT) TITULAIRE

M. Maxime NORDEE (CGT) SUPPLEANT

Au titre des employeurs : M. Charles BICCHIERRY (MEDEF) TITULAIRE

M. Sébastien BRUNEAU (CGPME) SUPPLEANT